



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 2 février 2009, à 19h00.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Christian Bélisle (maire de La Macaza), Normand Girouard, Normand Gravel, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de M. Denis Lacasse, maire suppléant.

Mme la mairesse Déborah Bélanger et Mme la conseillère Carine Lachapelle sont absentes.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et Martin Piché, directeur des loisirs et de la culture, sont également présents.

NOTE : Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population de décembre 2008, la population de Rivière-Rouge est de 4 548 et celle de La Macaza est de 975.

Par conséquent, pour l'année 2009, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,67 voix.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2008 à 19h00
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2008 à 19h15
5. Vacance au poste de conseiller au siège numéro 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

Période de questions du public

- B Gestion financière**
 1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2008
 2. Budget supplémentaire de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2008
 3. Adoption des comptes à payer à la RIRHL pour 2008
- C Gestion administrative**
- D Contrats et appels d'offres**
- E Avis de motion**
- F Adoption des règlements**
- G Sécurité publique**
- H Transport routier**
- I Hygiène du milieu**
- J Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- K Loisirs et culture**
- L Divers**

Période de questions du public

- M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

ADOPTÉE

002/02-02-09-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 1^{er} décembre 2008 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

003/02-02-09-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2008 À 19H00

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2008 à 19h00 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Christian Bélisle et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération du 18 décembre 2008 à 19h00 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

004/02-02-09-A

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2008 À 19H15

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2008 à 19h15 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Christian Bélisle et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'agglomération du 18 décembre 2008 à 19h15 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER AU SIÈGE NUMÉRO 4

Mme Carine Lachapelle ayant transmis sa lettre de démission à titre de conseillère au siège numéro 4 de la Ville de Rivière-Rouge à partir du 1^{er} février 2009, la greffière constate la vacance à ce poste et en avise le Conseil.

Période de questions du public

M. Denis Lacasse, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

GESTION FINANCIÈRE

005/02-02-09-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2008

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de décembre 2008 pour la Ville de Rivière-Rouge, incluant l'Agglomération, se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 5330 à 5721) :	182 468,54 \$
Remises fédérales et provinciales :	57 920,77 \$
Comptes courants (ch. # 81952 à 82150) :	1 687 648,23 \$
Total :	1 928 037,54 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

006/02-02-09-A

Procès-verbal du Conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2009

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'ANNÉE 2008

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Christian Bélisle et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de l'Office municipal d'Habitation (OMH) de Rivière-Rouge à l'effet que la Ville autorise un déboursé supplémentaire d'un montant maximum de 2 000,00 \$ leur permettant de finaliser les travaux de rénovation entrepris en 2008 afin d'assurer le bien-être des locataires et la pérennité de l'immeuble.

ADOPTÉE

007/02-02-09-A

ADOPTION DES COMPTES À PAYER À LA RIRHL POUR 2008

CONSIDÉRANT que la gestion des matières résiduelles était, jusqu'au 31 décembre 2008, une compétence d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des comptes à payer suivants à la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides (RIRHL) pour reliés aux coûts d'opération 2008 du centre de tri pour les municipalités liées de l'Agglomération :

- pour la Municipalité de La Macaza : 4 341,95 \$
- pour la Ville de Rivière-Rouge : 17 490,03 \$.

ADOPTÉE

Période de questions du public

M. Denis Lacasse, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

008/02-02-09-A

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Christian Bélisle,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h08.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire suppléant n'a pas exercé son droit de vote.

M. Denis Lacasse, maire suppléant, donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LE MAIRE SUPPLÉANT

LA GREFFIÈRE

Denis Lacasse

Claire Coulombe